



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Psychanalyse

de l'Université Paris 8 – Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Créteil

Etablissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Mention : Psychanalyse

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3MA140007324

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

- Délocalisation(s): /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

Présentation de la mention

La mention *Psychanalyse* vise à former à la théorie et pratique psychanalytiques d'orientation lacanienne un public composé d'étudiants, issus aussi bien de la filière littéraire que scientifique, mais également de praticiens du champ de la santé mentale. Au sein de l'UFR « Sciences de l'éducation, psychanalyse et français/langue étrangère », la mention est adossée à une unité de recherches (Section clinique, EA 4007). La mention comporte une seule spécialité homonyme structurée en un tronc commun et une orientation recherche en M2 pouvant, sous conditions, déboucher vers une inscription en doctorat de psychanalyse. Le tronc commun comprend des enseignements théoriques, un stage clinique (78 heures) et la réalisation d'un mémoire par année du master. Du point de vue des débouchés professionnels, la mention se propose comme un complément spécifique de formation aux compétences déjà acquises par les praticiens de la santé mentale et comme une qualification spécialisée pour les étudiants disposant d'une expérience thérapeutique.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique s'oriente vers l'investigation de l'articulation entre le symptôme clinique et le lien social. Toutefois, en dehors de certains intitulés d'enseignements, cette orientation est insuffisamment explicitée du point de vue des moyens mis en œuvre pour la rendre effective ou encore de l'orientation similaire existant dans d'autres formations en dehors de la psychanalyse.

Fusion entre mention et spécialité, absence de mutualisation avec une autre offre de formation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, le positionnement de cette mention dans l'architecture de formation globale de l'établissement questionne à plusieurs titres. La formation s'inscrit dans la riche histoire intellectuelle de l'établissement et dans une orientation théorique et clinique certes spécifique, toutefois la revendication d'une singularité unique sans la moindre ouverture vers les autres formations proches (p.ex. mention



psychologie, sociologie, etc.) conduit à une autonomie isolée, à un périmètre exclusif, contredisant l'esprit même de l'interdisciplinarité de la réflexion psychanalytique et sans doute celui de la politique de formation de l'établissement.

Pourtant, la formation entretient des relations instituées et fécondes avec le milieu scientifique national (Champ freudien, certaines universités nationales) et international (Réseau Psychanalyse et Recherches Universitaires), mais aussi avec des partenaires hospitaliers et en partie avec le tissu socio-économique (Centres CPCT - Centres psychanalytiques de consultations et de traitements).

En l'absence d'indicateurs précis, sont mentionnées les orientations professionnelles des diplômés qui souvent présupposent une formation complémentaire, antérieure ou postérieure à celle de la mention. Ces orientations se déclinent majoritairement dans le champ du soin psychique (psychologues, psychiatres, psychanalystes), du travail social, de l'enseignement et de l'éducation et de la formation. Là aussi, la complémentarité évidente avec d'autres formations qui conduisent vers ces pistes professionnelles pourrait consolider l'idée de mutualisations et d'échanges entre mentions.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs (9EC, 1 PAST) du département et de professionnels. Elle comporte un conseil de perfectionnement associant en partie les étudiants. Toutefois, étant donné l'ouverture disciplinaire lors de l'entrée en master, un seul entretien avec projet face à un seul enseignant-chercheur ne paraît pas comme une modalité efficace pour le recrutement.

- Points forts :
 - Contenus en phase avec la nécessité de penser l'articulation du clinique et du social.
 - Contenus en phase avec la demande sociale via la participation à la création des CPCT (Centres psychanalytiques de consultations et de traitements).
- Points faibles :
 - Manque d'ouverture vers les autres formations/disciplines proposées au sein de l'établissement.
 - Revendication d'une autonomie qui marginalise la formation au détriment de son potentiel d'ouverture.
 - Manque de structuration effective des accords nationaux et internationaux au service de la formation.

Recommandations pour l'établissement

L'établissement devrait se positionner clairement sur la place équitable et le statut qu'il souhaite donner aux mentions qui composent son programme de formation. Cette mention, malgré son intérêt intrinsèque et sa légitimité épistémologique, lieu commun de toute mention, jouit d'un taux d'autonomie inhabituel par rapport aux autres mentions. Cette autonomie est renforcée par une illusion autarcique étant donné le manque total de mutualisations et d'échanges avec les autres mentions dont la proximité est évidente tant sur le plan épistémologique que pédagogique (p.ex. philosophie, psychologie, sociologie, genre(s), science politique) et surtout professionnel (psychologie, sociologie, droit). Cette formation aurait tout à gagner à un changement structurel profond questionnant sa pertinence non pas a priori, mais en tant que formation universitaire dans un paysage et une vision des humanités communs.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Psychanalyse

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Psychanalyse*, seule spécialité d'une mention homonyme, vise à former des étudiants issus d'une formation scientifique ou littéraire aux principes et pratiques de la psychanalyse pour aborder, suivant l'orientation lacanienne, le symptôme psychique comme un fait de discours. Elle constitue un complément de formation aux praticiens du champ de la santé, notamment mentale, mais également aux professions médicales et paramédicales. L'architecture de la spécialité combine des enseignements théoriques fondamentaux, un stage clinique et un investissement personnel important pour la réalisation de la note de recherche. Le pilotage est réalisé par une équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs (9EC, 1 PAST) du département et de professionnels extérieurs, et par un conseil de perfectionnement associant en partie les étudiants.

- Appréciation :

La spécialité semble fusionner avec la mention. De plus, l'architecture du master est quasi identique et dépourvue de toute mutualisation avec une autre spécialité d'une mention proche du point de vue épistémologique, pédagogique et professionnel (philosophie, psychologie, sciences de l'éducation, sociologie, science politique, anthropologie). Etant donné l'ouverture disciplinaire lors de l'entrée en master, un seul entretien avec projet face à un seul enseignant-chercheur ne paraît pas constituer une modalité efficiente. Les porteurs du projet indiquent un investissement totalement surestimé de l'étudiant pour la réalisation du mémoire en dehors des enseignements (900 heures pour le master 1 = 6,25 mois à temps plein), (1200 heures pour le master 2 = 8 mois et demi à temps plein). En revanche, malgré des stages au sein d'institutions hospitalières (on peut regretter l'absence de contenus concrets sur les stages), cette spécialité présente des volumes horaires de stage particulièrement bas (72h en M1, 78h en M2). Les taux de réussite en master 1 se situent entre 39,7 % et 63,1 % pour les quatre dernières années. Les taux de réussite en master 2 se situent eux entre 43,7 % et 46,05 %. Ces taux, relativement bas, notamment en master 2, ne sont guère questionnés par les porteurs de la mention. De même, absence d'éléments sur le devenir professionnel des doctorants ayant soutenu leur thèse à la suite de la validation du parcours (54 inscrits en 2011).

- Points forts :

- Contenus en phase avec la nécessité de penser l'articulation du clinique et du social.
- Formation complémentaire aux formations médicales, paramédicales, voire sociales.

- Points faibles :

- Manque d'ouverture vers les autres formations/disciplines proposées au sein de l'établissement.
- Architecture similaire sur les quatre semestres.
- Taux de réussite bas entre les deux années et à la sortie du master.
- Investissement faible au niveau des stages cliniques.
- Investissement personnel de l'étudiant surdimensionné.
- Manque de structuration effective des accords nationaux et internationaux au service de la formation.



Recommandations pour l'établissement

Mêmes recommandations que celles proposées pour la mention. L'idée de transformation de cette spécialité en un Diplôme universitaire (DU) lui permettant de jouer pleinement le rôle d'une formation diplômante spécifique complémentaire aux formations médicales, paramédicales et plus largement sociales, pourrait garantir sa viabilité.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

Monsieur le Président de l'AERES,

L'équipe pédagogique du **Master Psychanalyse** a pris connaissance des observations formulées par l'AERES et y a apporté les réponses ci-dessous.

Au nom de l'université Paris 8, je vous remercie pour le travail d'évaluation qui a été mené sur cette formation ; nous y serons attentifs pour son développement futur.

Avec mes meilleures salutations,

Mme Danielle Tartakowsy
Présidente de l'université Paris 8

Réponse au rapport de l'AERES sur le Master de psychanalyse de l'université Paris 8

Le souhait de voir disparaître le Master de psychanalyse, avec pour argument principal son « autonomie isolée », est un argument contredit par l'expertise de l'équipe de recherche qui avait conclu à l'excellence de son rayonnement et de son insertion académique.

Il a été récemment reconnu par décret que l'obtention du Master de psychanalyse pouvait donner accès aux formations de psychothérapeutes (l'Etat reconnaissant de ce fait la spécificité de cette mention et lui conférant une fonction d'accès à d'autres formations). Les experts ont occulté cette importante donnée, pourtant mentionnée dans le dossier, et ont ainsi attribué un C à l'insertion professionnelle et à la poursuite des études choisies.

Il nous est encore reproché une fusion entre la mention et la spécialité. Le Master de psychanalyse relève du niveau de la mention, ne pouvant constituer une spécialité dans un aucun autre cursus, puisqu'il s'agit d'une discipline à part entière qui ne relève pas d'un sous-ensemble ou d'une catégorie qui pourrait l'englober. Néanmoins, le département de Psychanalyse n'a pas choisi de développer des sous-disciplines (des spécialités), ce que ses moyens modestes ne lui auraient de toute façon pas permis et ce qui ne s'imposait nullement

en termes de contenu pédagogique. Cette organisation a fait l'objet d'une approbation au niveau de l'université.

Après avoir défini les objectifs de la formation, qui vise « à former à la théorie et à la pratique un public composé d'étudiants, issus aussi bien de la filière littéraire que scientifique, mais aussi bien de praticiens de la santé mentale », le rapport se concentre sur le fait que la formation s'orienterait sur « l'investigation du symptôme et du lien social ». Or, si cette investigation constitue bien l'un des axes de la formation, ce n'est nullement le seul. Les experts n'ont-ils pas compris la phrase qui concluait la présentation de notre dossier : « Le Master de psychanalyse s'est donc donné pour tâche d'aider au développement d'une clinique de l'époque du discours psychanalytique : c'est-à-dire une clinique qui aborde le symptôme comme un fait de discours ». Outre qu'il n'est pas dit qu'il s'agirait de l'unique orientation de nos enseignements, « aborder le symptôme comme un fait de discours » implique un travail conceptuel et clinique concernant la notion même de symptôme (et de discours), ce qui est proposé au travers de l'ensemble de nos enseignements, étant donné le poids particulier donné par Lacan au symptôme, notamment dans son dernier enseignement. Ainsi la critique selon laquelle cette orientation serait insuffisamment explicitée du point de vue des moyens mis en œuvre pour la rendre effective, n'est pas fondée et semble manifester une méconnaissance du concept de symptôme. Il ne saurait être mis en doute que nos enseignements répondent aux objectifs du département de Psychanalyse tels que le rapport d'expertise lui-même les formule : « Former à la théorie et à la pratique un public composé d'étudiants, issus aussi bien de la filière littéraire que scientifique, mais aussi bien de praticiens de la santé mentale », les experts s'étonnant en quelque sorte que nous observions bien cet objectif en nous en attribuant un autre, qui n'est lui-même qu'un aspect de la formation...

La suite des critiques est la conséquence de ce tour de passe-passe intellectuel. Il nous est en effet, reproché de ne pas « mutualiser » avec d'autres disciplines : « psychologie, sociologie, etc. », d'où le reproche d'un manque d'ouverture vers les formations « proches ». Il y a une contradiction puisque le même rapport mentionne le fait que nos étudiants sont déjà diplômés dans bien d'autres disciplines, notamment la psychologie pour une majorité d'entre eux. S'ils possèdent déjà un master dans cette discipline, pourquoi exiger d'eux de suivre des enseignements qu'ils ont déjà validés alors qu'ils cherchent précisément un complément de formation en psychanalyse ? Pour les autres, ils se sont orientés dans la quasi-totalité des cas vers la psychanalyse en raison de sa spécificité au regard de la psychologie, dans une visée qui n'est pas nécessairement professionnelle. Certains étudiants, d'ailleurs, choisissent de suivre parallèlement à notre cursus, des études de psychologie à l'université Paris 7, lorsqu'ils souhaitent par exemple travailler en institution. C'est un choix qui leur appartient et rien ne saurait justifier que nous leur offrions un enseignement en psychologie plutôt qu'en mathématiques ou en lettres — la variété des connexions de la psychanalyse rendrait vite impraticables ces mutualisations.

Sur le fond, nos étudiants arrivent déjà avec des diplômes (au niveau master pour la plupart) passés dans d'autres disciplines, et c'est là que réside l'ouverture et la richesse du département de Psychanalyse. Il en va pareillement pour nos enseignants. Tous, sans exception aucune, ont une double formation (psychanalyse et... psychologie, lettres, philosophie, esthétique, sociologie, sciences politiques). Leur recrutement au département tient donc à l'apport de cette double formation, et c'est au sein même de leurs enseignements que se fait l'ouverture pluridisciplinaire, ainsi que dans des conférences comme celles du samedi qui invitent des professionnels et des chercheurs de divers champs complémentaires. Un entretien avec les experts, dont la levée de l'anonymat aurait pu permettre un dialogue

constructif, nous aurait facilement permis de nous expliquer sur ce point, et peut-être même de les convaincre de l'inanité du reproche d'une « autonomie isolée », puisqu'ils soulignaient eux-mêmes dans leur rapport notre rayonnement national et international, nos liens avec les milieux scientifiques universitaires, hospitaliers, ainsi qu'avec le tissu socio-économique !

Il s'agit là de la critique majeure qui nous est adressée, elle est totalement infondée et ce serait elle qui justifierait la transformation de notre master en DU ?

Quelques autres remarques.

Concernant l'architecture similaire sur les quatre semestres, il s'agit bien évidemment d'un cadre général, qui répond aux objectifs de la formation disciplinaire mais qui donne lieu à une grande diversité d'enseignements, différents à chaque semestre, à l'intérieur de ce cadre. Il semble que ce soit le cas dans bien des disciplines.

On nous fait également le reproche des modalités d'admissions au département : « Un seul entretien, avec projet ne paraît pas comme une modalité efficiente pour le recrutement ». Aucune justification précise de cette remarque qui relève d'une appréciation purement subjective et plus encore d'une méconnaissance de notre fonctionnement pourtant précisé dans le dossier remis à l'AERES. En effet, celui-ci mentionne : « Le directeur, aidé de l'équipe pédagogique : organise l'examen des candidatures, les jurys de sélection ; prononce et signe les admissions définitives des étudiants ; organise les réunions pédagogiques de rentrée » L'entretien d'admission, accompagné d'un projet de recherche, doit en effet être validé par une commission pédagogique, présidée par le directeur, qui discute s'il y a lieu de l'opportunité ou non d'admettre un candidat, etc., etc. En quoi ces modalités ne seraient pas « efficientes » pour le recrutement ?

Quelques éléments spécifiques apparaissent au niveau de l'évaluation de la spécialité (démarche étrange après avoir constaté que spécialité et mention sont confondues), notamment un volume horaire trop élevé attribué au mémoire. Les experts de l'AERES ont-ils pour consigne d'imposer à toutes les formations une norme en la matière ? Si oui, que cela puisse être revendiqué publiquement. Le volume horaire attribué au mémoire de Psychanalyse convient parfaitement au dit mémoire.

Il est également fait mention d'un volume de stage trop bas. Pour ne pas répondre avec agacement comme au paragraphe précédent, rappelons qu'il ne s'agit pas en tant que tel d'un diplôme professionnel, le rapport lui-même le mentionne. Le document remis à l'AERES précise clairement les spécificités de la formation des analystes qui se fait notamment par ce qu'on appelle une cure personnelle. Le Master de psychanalyse a donc vocation de s'intéresser d'abord à la recherche théorique dans le domaine de la psychanalyse et s'il développe bien sûr des liens étroits avec la clinique, il n'a pas vocation à former à lui seul des cliniciens. Les stages qu'ils proposent ont donc un volume horaire très raisonnable. Notons néanmoins que les étudiants qui le souhaitent peuvent effectuer des stages complémentaires, c'est le cas de beaucoup d'entre eux, notamment des étudiants étrangers, le département s'engageant alors par le biais de conventions de stage. Un entretien avec nos experts aurait sans doute permis de préciser ce point, mais ils auraient d'abord dû nous dire, bien sûr, sur la base de quelle expérience clinique ils nous prodiguaient de tels conseils.

Concernant le taux de réussite, c'est la première fois également qu'on nous en fait le reproche, le département de Psychanalyse étant plutôt reconnu à Paris 8 pour une formation aboutissant à un nombre tout à fait satisfaisant de diplômés. Et cela même si le document remis aux experts précise que la très grande majorité de nos étudiants sont salariés et qu'il leur est difficile de faire aboutir la rédaction de leur mémoire en un an, ou que les étudiants étrangers en profitent pour parfaire leur maîtrise du français, ce qui là aussi retarde parfois la rédaction de leur mémoire. Mais au final, dans les délais impartis, ils soutiennent !

Il nous est enfin reproché une « absence d'éléments sur le devenir professionnel des doctorants ». Le rapport n'est pas une contradiction près quand lui-même précise que la plupart de nos étudiants sont déjà salariés, engagés dans la vie professionnelle, et que le Master est d'abord un complément de formation. Ajoutons néanmoins que les doctorants étrangers trouvent des postes universitaires dans leur pays d'origine grâce à notre doctorat et que le master ou le doctorat sont toujours un plus pour leur recrutement. De même, pour les étudiants français, les doctorants peuvent témoigner là encore que le diplôme leur permet des promotions (comme chef d'établissement pour un éducateur spécialisé, par exemple), du fait du complément solide qu'il constitue à leur formation initiale.

Une remarque est bienvenue : le manque de structuration de nos accords nationaux et internationaux. Il s'avère en effet qu'il s'agit d'un élément qui n'apparaît pas assez clairement dans notre dossier, mais des liens formels existent bien et nous saurons les rendre plus visibles à l'avenir.

Encore un point, concernant le positionnement dans l'environnement scientifique et socio-économique. Les deux experts anonymes nous attribuent un C alors que l'expertise de l'équipe de recherche concluait au contraire à notre excellence sur ce même point et nous attribuait A et A+. Le présent rapport mentionne pourtant nos nombreux liens nationaux et internationaux avec les milieux professionnels et universitaires (bien plus développés que dans la plupart des disciplines et à l'échelle d'un très petit département, le seul en France, donc lié à d'autres disciplines sur le plan universitaire). Nous pouvons très aisément apporter des preuves de cette insertion.

Les deux B concernant le projet pédagogique et le pilotage de la mention ne sont guère plus justifiés, étant donné le peu de validité des arguments qui nous sont opposés.

La sévérité d'ensemble du rapport laisse de bout en bout entendre la subjectivité pénible d'experts défavorables à la psychanalyse.